



Loi de Programmation Militaire (LPM)

2019-2025 : le paradoxe !

Une réunion de présentation de la LPM a eu lieu le vendredi 9 février 2018 de 9h30 à 11h00 au siège du ministère à Balard sous la présidence de Mme Florence Parly, Ministre des Armées. La fédération était représentée par Gilles Goulm, secrétaire général et Jacky Charlot, secrétaire général adjoint.

En préambule, la ministre a tenu à rappeler les objectifs de la future LPM qui verra le budget de la Défense progresser de 1,7 milliards par an jusqu'en 2023 et de 3 milliards à partir de 2023 pour atteindre 2% du PIB en 2025.

La future LPM, contrairement aux précédentes, exclut toute recette exceptionnelle, et fixe à 1,1 milliards d'euros la provision au titre des opérations extérieures, contre 450 millions d'euros actuellement.

Force Ouvrière est intervenue sur un point précis de la LPM. En effet, la précédente loi de programmation prévoyait que les évolutions d'effectifs du SIAé modifiaient en conséquence le plafond autorisé d'emplois du ministère.

FO a demandé que cette disposition soit reconduite. La ministre a répondu ne pas voir d'inconvénient à ce qu'un amendement en ce sens soit présenté.

Equipements :

- 50% des nouveaux blindés médians (programme Scorpion) de l'armée de Terre et 32 canons Caesar seront livrés d'ici 2025.
- 4 sous-marins Barracuda, 8 frégates multi-missions (FREMM) et 2 frégates de taille intermédiaires (FTI) seront livrés d'ici 2025. Dans le même temps, 11 patrouilleurs (au lieu de 4 initialement prévus) seront livrés.
- 12 avions ravitailleurs (MRTT) seront livrés d'ici 2023 (15 d'ici 2025), 28 Rafale seront livrés et 55 Mirage 2000D seront rénovés.

Les crédits d'entretien du matériel progresseront de 30% pour atteindre 4 milliards d'euros.

La LPM prévoit de consacrer 11,1 milliards d'euros à la modernisation de l'infrastructure.

Effectifs :

- 6000 postes supplémentaires (civils et militaires) seront créés sur la période de la LPM (3000 entre 2019 et 2023) pour atteindre un plafond d'emplois de 277 279 en 2025. Ces augmentations d'effectifs concerneront en partie la cyberdéfense (1500 postes), le renseignement (1500 postes), la protection des installations (750 postes) et le soutien aux exportations (400 postes).
- Le ministère procédera au recrutement de 3000 personnels civils par an sur la période de la LPM.

Mesures catégorielles :

- Les mesures catégorielles pour les personnels civils se chiffreront à 520 millions d'euros sur la période de la LPM (dont 120 millions de mesures PPCR, 175 millions pour le CIA). Le reste sera consacré à des mesures nouvelles.

Conclusion :

Si on peut reconnaître à cette LPM le mérite de prendre en compte la situation dramatique dans laquelle les différentes politiques de réduction d'effectifs ont conduit le ministère des Armées, il n'en demeure pas moins que nous nous trouvons en face d'un véritable paradoxe. En effet, les augmentations d'effectifs et les créations de postes ne permettront pas de répondre à tous les besoins, notamment sur certains métiers « en tension ».

C'est notamment vrai sur la fonction restauration où des mesures d'externalisation sont à craindre.

Par ailleurs, même si **Force Ouvrière** se félicite du montant des mesures catégorielles annoncées (près de 75 millions d'euros par an contre 22,39 millions cette année), il convient de rappeler que les mesures inscrites dans une LPM restent soumises au vote annuel de la loi de finances. Nous avons déjà connu des LPM non respectées, d'où notre prudence en la matière.

Paris, le 15 février 2018

